

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2025-6772		
OBJET	Recommander au conseil de nommer le bois situé au 3845, boulevard de Chenonceau sur les lots 2 755 350 et 3 073 585 du cadastre du Québec « Bois de Chenonceau » et la halte qui se trouve à la même adresse, sur une partie du lot 3 073 585 du cadastre du Québec « Halte Gaston-Marleau »			
No dossier(s) interne(s) : URB-2025-6520 (halte); URB-2025-7182 (bois) No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 11-Le Carrefour Date CE souhaitée : 2026-02-25 Date CM souhaitée : 2026-03-10				
<p>Actions : TOPONYMIE</p> <p style="text-align: center;">Résolution du CCU : CT-2025-24 et CT-2025-25</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Requérant(s) Ville de Laval</td> <td style="width: 50%;">Représentant(s) Catherine Vachon, Service de l'urbanisme</td> </tr> </table> <p>Adresse(s) 3845, boulevard de Chenonceau</p> <p>Lot(s) 2 755 350 (Bois) 3 073 585 (Bois) 3 073 585 P (Halte)</p>			Requérant(s) Ville de Laval	Représentant(s) Catherine Vachon, Service de l'urbanisme
Requérant(s) Ville de Laval	Représentant(s) Catherine Vachon, Service de l'urbanisme			
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)				
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le comité de toponymie a pris connaissance de la proposition de nommer le bois situé au 3845, boulevard de Chenonceau sur les lots 2 755 350 et 3 073 585 du cadastre du Québec et de la proposition de nommer la halte qui se trouve à la même adresse, sur une partie du lot 3 073 585 du cadastre du Québec. Il retient les noms « Bois de Chenonceau » et « Halte Gaston-Marleau ».</p> <p>Bois / Ce petit bois d'âge jeune à intermédiaire totalise une superficie d'environ 5 520 mètres carrés. Il est composé de plusieurs essences, dont l'érable argenté, le peuplier deltoïde, le micocoulier occidental, l'épinette, le chêne rouge, le peuplier faux-tremble et le peuplier baumier. Un sentier piétonnier le traverse et une petite halte ombragée en fait partie dans sa portion sud.</p> <p>Le nom proposé réfère à la voie de communication à proximité, soit le boulevard de Chenonceau, lequel rappelle un château français situé sur la rivière du Cher, dans la commune de Chenonceaux en région Centre-Val de Loire. Sa construction est entamée en 1513 et se poursuit jusqu'en 1585 avec l'ajout de différentes parties, dont la célèbre galerie à deux étages aménagée sur le pont traversant le Cher. De style Renaissance, l'édifice porte le surnom de « château des Dames » en raison des nombreuses femmes qui en sont propriétaires jusqu'au XIXe siècle, dont Diane de Poitiers, Catherine de Médicis et Louise de Lorraine. Le château est endommagé durant la Seconde Guerre mondiale puis parfaitement restauré en 1950. Il est aujourd'hui une attraction touristique majeure.</p> <p>Halte / Cette petite halte aménagée est située dans la partie sud d'un bois situé sur le boulevard de Chenonceau.</p> <p>Le nom proposé rappelle la mémoire de Gaston Marleau, ancien élu à la Ville de Laval, échevin du quartier de Chomedey.</p> <p>Gaston Marleau (Montréal, Qc, 1919 - Laval, Qc, 14 décembre 1967) est épicier, constructeur, commissaire d'école et politicien. Marié en 1944 à Simone Bouthillette (1925-2017), il est le père de trois enfants (Yves, Jean et Danielle). Le 10 septembre 1959, il est assermenté échevin de la Ville de L'Abord-à-Plouffe et demeure en poste jusqu'à l'union de cette municipalité à la Cité de Chomedey, le 1er avril 1961. Élu à nouveau comme échevin, il conserve son siège jusqu'à la création de la Ville de Laval, le 6 août 1965, où il devient membre du conseil provisoire de la Ville, avant d'être élu échevin du quartier de Chomedey aux élections du 7 novembre 1965. Alors qu'il est âgé de 46 ans, il meurt des suites d'une crise cardiaque. Un hommage public lui est subséquent rendu.</p>				
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>				

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2025-6772
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) <p>Ces dénominations ont pour origine une demande Réso liée à la sécurité.</p> <p>Bois / Cette démarche est conforme aux critères de la Politique de dénomination toponymique de la Ville de Laval. Il existe un lien pertinent entre le nom proposé et le lieu à nommer en tenant notamment compte des thématiques établies sur le plan du système des noms de rue (critère 13).</p> <p>Halte / Cette démarche est conforme aux critères de la Politique de dénomination toponymique de la Ville de Laval. Le nom proposé est susceptible de renforcer le sentiment d'appartenance à la Ville (critère 14).</p>		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU <p>de nommer le bois situé sur les lots 2 755 350 et 3 073 585 du cadastre du Québec « Bois de Chenonceau » et la halte située sur une partie du lot 3 073 585 du cadastre du Québec « Halte Gaston-Marleau » et ce, conformément aux résolutions du comité de toponymie numéros CT-2025-24 et CT-2025-25.</p>		